

NOTICE DES ANNEXES SANITAIRES

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

1 - Etat actuel de l'alimentation en eau potable

Les réseaux et la fourniture d'eau potable sont assurés par le SIEVA (Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée de l'Aubette). Ce syndicat comprend les communes d'Avernes, Théméricourt, Vigny, Longuesse, Condécourt, Sagy, Ableiges, Us, Le Perchay, Commeny et Gouzangrez.

Le territoire communal ne dispose pas de captage d'alimentation en eau potable mais il est concerné par des périmètres de protection des captages :

- La présence au Nord-Est du territoire communal du périmètre de protection rapproché (PPR) et du périmètre de protection éloigné (PPE) du captage de Montgeroult « Vallée Millet » qui bénéficie d'un arrêté préfectoral de DUP n°2018-14680 en date du 19 avril 2018.
- La présence au Nord-Ouest du territoire communal du périmètre de protection éloigné (PPE) des puits de Us qui bénéficie d'un arrêté préfectoral de DUP en date du 6 janvier 1984.

Qualité de l'eau

L'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France a établi une fiche d'information concernant la qualité de l'eau distribuée aux ableigeois en juin 2021. L'eau distribuée est de bonne qualité, conforme aux limites de qualité réglementaires, fixées pour les paramètres bactériologiques et physicochimiques analysés. Il est à noter cependant la présence de germes aérobies revivifiables et une absence totale de désinfectant.

 Résultats d'analyses

Paramètre	Valeur	Limite de qualité	Référence de qualité
Entérocoques /100ml-MS	0 n/(100mL)	≤ 0 n/(100mL)	
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	0 n/(100mL)		≤ 0 n/(100mL)
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	45 n/mL		
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	3 n/mL		
Bactéries coliformes /100ml-MS	0 n/(100mL)		≤ 0 n/(100mL)
Escherichia coli /100ml - MF	0 n/(100mL)	≤ 0 n/(100mL)	
Température de l'eau *	19,5 °C		≤ 25 °C
Couleur (qualitatif) *	Aucun changement anormal		
Odeur (qualitatif) *	Aucun changement anormal		
Saveur (qualitatif) *	Aucun changement anormal		
Turbidité néphélobométrique NFU	<0,1 NFU		≤ 2 NFU
Chlore libre *	<0,05 mg(Cl ₂)/L		
Chlore total *	<0,05 mg(Cl ₂)/L		
pH *	7,5 unité pH		≥6.5 et ≤ 9 unité pH
Conductivité à 25°C	689 µS/cm		≥200 et ≤ 1100 µS/cm
Ammonium (en NH ₄)	<0,05 mg/L		≤ 0.1 mg/L

* Analyse réalisée sur le terrain

Source : Ministère chargé de la santé

2 – Situation future

L'augmentation prévisible de la consommation future liée au développement du tissu urbain existant (1350 habitants environ sur la commune soit environ 210 habitants supplémentaires à l'horizon 2035) apparaît compatible avec les capacités actuelles d'alimentation.

ASSAINISSEMENT

1- Principe et état actuel de l'assainissement

La compétence relative à l'assainissement appartient au Syndicat Intercommunautaire pour l'Assainissement de la région de Cergy-Pontoise et du Vexin (SIARP). Il regroupe 42 communes pour près de 240 000 habitants.

Le réseau d'assainissement est de type séparatif sur la commune.

Le SIARP gère sur la commune d'Ableiges 6915 m de canalisations d'eaux usées en gravitaire et 691 m de canalisations d'eaux usées en refoulement avec 5 postes de refoulement.

Le SIARP gère sur la commune 2293 m de canalisations d'eaux pluviales en gravitaire. Les eaux usées collectées à Ableiges sont dirigées vers la station d'épuration de Neuville-sur-Oise (Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise).

Les écarts (ferme de l'Oise, brocante, exploitation arboricole, Golf) sont en assainissement autonome, soit l'équivalent de huit abonnés sur la commune contrôlés par le SIARP. Le reste du village est en assainissement collectif.

2 – Situation future

L'augmentation prévisible des eaux usées liée au développement du tissu urbain existant (210 habitants environ supplémentaires à l'horizon 2035) apparaît compatible avec les capacités actuelles de la STEP de Neuville-sur-Oise (Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise) qui présente une capacité nominale de 408 000 EH.

GESTION DES EAUX PLUVIALES

La commune d'Ableiges dispose d'un réseau d'eaux pluviales en séparatif comme indiqué au chapitre précédent. Le réseau de type séparatif permet, contrairement au réseau unitaire, de rejeter les eaux pluviales dans le milieu naturel avec un traitement adapté. Le réseau séparatif permet de mieux gérer les brutales variations de débit dues aux fortes pluies et d'éviter ainsi les débordements d'eaux usées vers le milieu naturel. De plus, il permet de mieux adapter la capacité des stations d'épuration et les traitements en fonction de l'origine de l'eau : eaux usées issues des utilisations domestiques de l'eau potable (WC, salle de bains, cuisine, buanderie, etc.) ou eaux pluviales (eaux de ruissellement et toitures, de drainage, etc.).

DECHETS MENAGERS

La gestion des déchets au sein de la commune d'Ableiges comme dans de nombreuses autres communes du Val d'Oise est réalisée par le SMIRTOM du Vexin (Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des ordures Ménagères).

Créé en 1953, ce syndicat intercommunal regroupe aujourd'hui 73 communes soit environ 55 000 habitants. Il a pour objet de réaliser la collecte et le traitement des déchets ménagers et des encombrants.

La collecte

A Ableiges, les ordures ménagères sont collectées une fois par semaine le vendredi, les emballages et le papier tous les 15 jours le lundi et le verre une fois par mois le lundi.

Depuis 2018, les encombrants sont collectés 2 fois par an. Toutefois, les habitants sont invités à déposer leur encombrant en déchèterie tout au long de l'année.

Depuis le 1^{er} avril 2017, la commune d'Ableiges est rattachée à la déchèterie de Magny-en-Vexin.

La commune dispose d'un point d'apport volontaire le long du chemin des Sablons.

Le traitement et la valorisation

Dans les communes du SMIRTOM du Vexin en 2020 :

- la collecte des déchets ménagers équivaut à 329,78 kg par habitant contre 325,17 kg par habitant en 2016.
- la collecte sélective équivaut à 78,88 kg par habitant contre 65,89 kg par habitant en 2016.

Les ordures ménagères sont incinérées à l'usine d'incinération CGECP (St Ouen l'Aumône).

En 2020, le centre de tri de Vigny a géré les collectes sélectives des communes du SMIRTOM du Vexin. Il a permis de valoriser 2142 tonnes de verre (+8,27% par rapport à 2019), 1294 tonnes d'emballages papiers (-19,86 % par rapport à 2019).